

les Burundais à tracer le chemin du développement dans un environnement politique favorable à la démocratie. Enfin, nous y voilà : la démocratie burundaise, s'entend. Un chemin favorable aux affaires, oui ! Il aurait été plus avisé qu'il aurait ajouté : « Notre souci majeur est d'assurer la normalisation et la stabilité politique, peu importe la nature du régime, pour nous permettre de faire des affaires. Après tout, notre conscience nous a jamais empêchés de faire du business avec Mobutu, Buyoya et aujourd'hui Kagame et bien d'autres dirigeants aux mains moins propres que celle de Nkurunziza et même en passe des pires. » Prenant appui sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dans lesquels il est établi que l'autorité des pouvoirs publics doit reposer sur la volonté du peuple et que cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières, adoptée à l'unanimité par le Conseil interparlementaire lors de sa 154^{ème} session, le 26 mars 1994, dispose que : « Dans tout Etat, l'autorité des pouvoirs publics ne peut être fondée que sur la volonté du peuple exprimée à la faveur d'élections sincères, libres et régulières, tenues périodiquement au suffrage universel, égal et secret. » Voilà ce que nous aurons attendu du diplomate belge. Que dalle ! Rappelons tout de même et de juste, pour la bonne gouvernance de la Belgique en bas qui ne connaît pas le langage de bois de ses diplomates, qu'à l'issue des élections communales du 24 mai 2010, les résultats manifestement falsifiés et contraires à ces principes, ont été contestés et rejetés par tous les protagonistes, à l'initiative du parti au pouvoir auteur et bénéficiaire des manipulations et autres irrégularités électorales en question. Dès lors les propos peu diplomatiques du diplomate belge appellent les interrogations et la prise de position suivantes. Pourquoi, tout en affirmant que la communauté internationale n'a pas le rôle de trancher les divergences entre les partenaires politiques burundais, le diplomate belge s'est-il cru obligé de prendre position, dans une situation litigieuse, de manière à afficher sa partialité ? Pourquoi la Belgique, dont il est le représentant, tout en ne sous-estimant pas les irrégularités dénoncées ne veut-elle pas mesurer entièrement leur nature, leur ampleur et leur impact sur les résultats, avant de se prononcer ? Pourquoi souhaiter qu'un processus, dont des acteurs majeurs dénoncent la faillite totale se poursuive malgré tout, si l'on est attaché réellement à la démocratie et la paix au Burundi ? Une telle démarche, faite de précipitation et de parti pris est-elle de nature à tracer le chemin du développement dans un environnement politique favorable à la démocratie ? Est-ce parce que la Belgique a contribué au financement des élections que M. Frank E. De Coninck autorise à prendre pour quantité négligeable l'avis de nombreux acteurs majeurs de la scène politique burundaise à décider que ce qui est « digne et transparent » pour lui, remplace valablement des « élections sincères, libres et régulières, tenues au suffrage universel, égal et secret. » ? Le régime du CDD-FDD a-t-il particulièrement donné satisfaction à la Belgique, quand on se rappelle les prises de position de certains de ses ministres, à l'instar d'un certain Louis Michel, contre ses dérives dictatoriales ? Que s'est-il donc passé pour que la Belgique en arrive à lui apporter une caution faussement candide ? La logique du business as usually serait-elle la nouvelle ligne directrice de la diplomatie d'une Belgique elle-même en proie à des soubresauts peu démocratiques qui menacent jusqu'à l'éclosion du royaume vieux de seulement 179 ans ? Pour des raisons historiques évidentes, le Burundi, d'abord royaume indépendant vieux de plusieurs siècles, puis colonie (et tutelle) passée des mains allemandes aux belges, et enfin et surtout République indépendante depuis 48 ans n'est-il pas en droit de continuer à bénéficier de la part de son ex-puissance coloniale un meilleur traitement en guise d'esquisse de réparation ? Au vu de ce qui précède, il est clair que la position honorable de tout Burundais fier de l'être, de tout démocrate consciencieux et déterminé, pas seulement les vaillants membres de l'Alliance des Démocrates pour le Changement en tant que nouvel acteur majeur de la scène politique burundaise face au pouvoir cadent, est sans doute de condamner sans réserve les propos et l'attitude de M. Frank E. De Coninck comme irréfutables, offensants et partiels, voire même de le déclarer persona non grata au Burundi. Toute diplomate sensée et tout démocrate lucide doit condamner, par la même occasion, tous ceux qui, observateurs ou autres diplomates vœux, se contentent paresseusement et lâchement des apparences ou des déclarations de bonne foi de la CENI et du parti au pouvoir et refusent d'analyser minutieusement les mécanismes variés qui ont annulé la crédibilité du scrutin quereillé. Il est difficile dans le contexte actuel d'imaginer autrement l'évolution de la situation suite au rejet total sans appel des résultats du scrutin du 24 mai 2010 et leur annulation pure et simple. Quel est ce diplomate avisé qui ne voit pas l'impérieuse nécessité d'exiger la démission du président de la CENI et de toute son équipe pour un manquement grave, mensonge avéré et faute ayant entraîné la mise en péril de la démocratie et provoqué de lourdes pertes financières au pays ? Qui des acteurs majeurs de la politique burundaise pris de démocratie, un rien moins myope ou/et méprisant que notre homme spécial, pourrait passer outre l'impérieux devoir du moment de refuser de cautionner l'annulation de la démocratie au Burundi, de rejeter à l'avance toute élection organisée dans les conditions ? Si tant est que la fameuse Ambuleuse nommée communauté internationale soit réellement attentive à la situation burundaise actuelle et veuille bien aider à lui trouver une issue heureuse, elle doit exiger l'ouverture de négociations entre le gouvernement et l'ADC, incluant la société civile active, en vue de la mise en place d'une transition au cours de laquelle les conditions d'élections régulières, justes et transparentes seront mises en place. Naturellement, comme acte de bonne volonté préalable, la CENI et ses délégués communaux et provinciaux devraient être remerciés pour mauvais services rendus à la nation. Au lieu de soutenir l'imposture, la Belgique comme tous les autres partenaires du Burundi, multilatéraux et bilatéraux pris de paix et de démocratie devraient plutôt être exigeants et exercer des pressions nécessaires, afin que le pouvoir en place, responsable avec sa CENI du gâchis électoral de mai dernier, revienne à la raison et accepte ces exigences. Et le peuple burundais dans sa dignité doit refuser le diktat qu'il vient de recevoir. D'ailleurs Grand Marshall de la cour de Laeken n'autorise nullement le belge à confondre le Burundi avec un royaume tout serait permis pourvu qu'on ne touche pas à la royauté. Les Burundais et le Burundi ont bien changé depuis qu'ils ont goûté à la démocratie. Une des dividendes de la guerre n'est pas seulement la fin des manipulations ethniques ; ce n'est pas non plus seulement un regain de fierté nationale refusant le diktat qu'il vient de recevoir ; ce n'est pas seulement la fin d'une naïve et candide attitude de bénéficiaire de fonds. C'est une irrévversible virée vers la démocratie comme remède aux maux qui ont mis

Burundi, et sur lesquels certains ont longtemps surfé pour faire du business. J'en veux pour exemples comme consultants la majeure partie des médias burundais dont la professionnalisation progressive ne permet plus de parler seulement le langage du maître au pouvoir, ainsi que l'alliance des médias en train de sauver le pays de la dérive dictatoriale. Les diplomates venant ou œuvrant au Burundi devraient leur emboîter le pas. Aider le Burundi à normaliser sa situation politique, ce n'est pas lui imposer n'importe quel régime, autre que démocratique. C'est surtout remettre la voix au centre des débats ; sans la frauder ou la contorsionner, encore moins la contourner de quelque manière que ce soit. Un certain Sanku Touré avant la dérive tyrannique n'a-t-il pas dit que la « Guinée préfère la liberté (quand dans l'esclavage) » ? Le principe vaut aussi pour le Burundi. Se choisir librement ses dirigeants constitue une des grandes conquêtes de l'humanité et des sociétés modernes qui, apparemment, donnent du fil à retordre aux faux démocrates. Pour le Burundi aussi ; ce n'est pas un luxe propre à l'occident et à la Belgique. Au fait, le roi est-il une autorité élue en Belgique ? Buramatari Hilde, Canada